



Accompagnement dans L'analyse du développement des politiques forestières territoriales

**Forêts et
Territoires**



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Sommaire

A - Rappel de la mission.....	3
B – Les territoires enquêtés.....	5
C – Constats et analyse	7
1 - Quelle dynamique sur le territoire ? Quel suivi ?	7
2 - Importance de la concertation et des partenariats ? Quelle capacité d'innovation et de synergies ?.....	8
3 – Quels volumes financiers ? Quels financements ?.....	9
4 – Quelle cohérence avec les autres politiques locales ?	11
5 - Quelle prise en compte de la multifonctionnalité et du développement durable ?	12
D – Conclusion / préconisations	13

A - Rappel de la mission

Faisant suite aux travaux conduits par le Réseau des Chartes Forestières de territoire en janvier 2007 intitulés « La place des Chartes Forestières de territoire dans le développement des territoires en région Provence Alpes Côte d'Azur : Analyse des liens entre les Chartes Forestières de territoire et les Contrats de territoire », cette mission a pour objectif central de mesurer l'intégration de la politique forestière dans la politique de développement des territoires notamment en analysant le degré et l'impact de cette intégration : réflexion engagée, stratégie territoriale définie, axes de développement et objectifs territoriaux, élaboration d'un programme d'actions et mise en œuvre, moyens financiers mobilisés, ...

Etape 1 : Elaboration et envoi d'une enquête

A partir des documents fournis par les Communes Forestières de PACA, une enquête à destination des territoires portant une politique forestière (Pays, Communautés d'agglomération, Communautés urbaines et Parcs Naturels) a été élaborée et proposée au maître d'ouvrage. Elle traitait principalement du contexte général de la politique forestières (animation, état d'avancement, thématiques abordées par la Charte...) ainsi que des aspects qualitatifs (acteurs impliqués, dynamique de la démarche, synergies et plus-values, niveau de concertation, évaluation des actions etc.). Après validation de la trame de l'enquête par le maître d'ouvrage, celle-ci a été envoyée à l'agent de développement et à l' élu en charge du suivi de la politique forestière dans chaque territoire. Cette méthode a permis de confronter l'approche technique de l'animateur à une approche plus politique de l' élu référent de la Charte Forestière de Territoire.

Quant au recueil des données quantitatives (nombre d'actions, volumes financiers, plan de financement des actions, financeurs, date de réalisation des actions), l'étude s'est basée sur le travail de compilation des actions « Charte » mené par les Communes Forestières de PACA.

Etape 2 : Synthèse et analyse des retours d'enquête

Les retours d'enquête et les tableaux récapitulatifs des actions « Charte » ont été synthétisés afin de donner au maître d'ouvrage une lecture d'ensemble des réponses par territoire et par grand champ d'investigation (cf. annexe 1). L'analyse des retours d'enquête s'est attachée à apporter des éléments de réponse aux questions suivantes concernant la politique forestière territorialisée:

- quelle dynamique sur le territoire ? Quel suivi ?
- Importance de la concertation et des partenariats ? Quelle capacité d'innovation et de synergies ?

- Quels volumes financiers ? Quelles sont les origines des financements ?
- Quelle cohérence avec les autres politiques locales ?
- Quelle prise en compte de la multifonctionnalité ? Développement durable ?

L'ensemble de ces réponses a permis de formuler un degré d'intégration de la politique forestière dans le projet de développement du territoire.

Étape 3 : Conclusions et synthèse

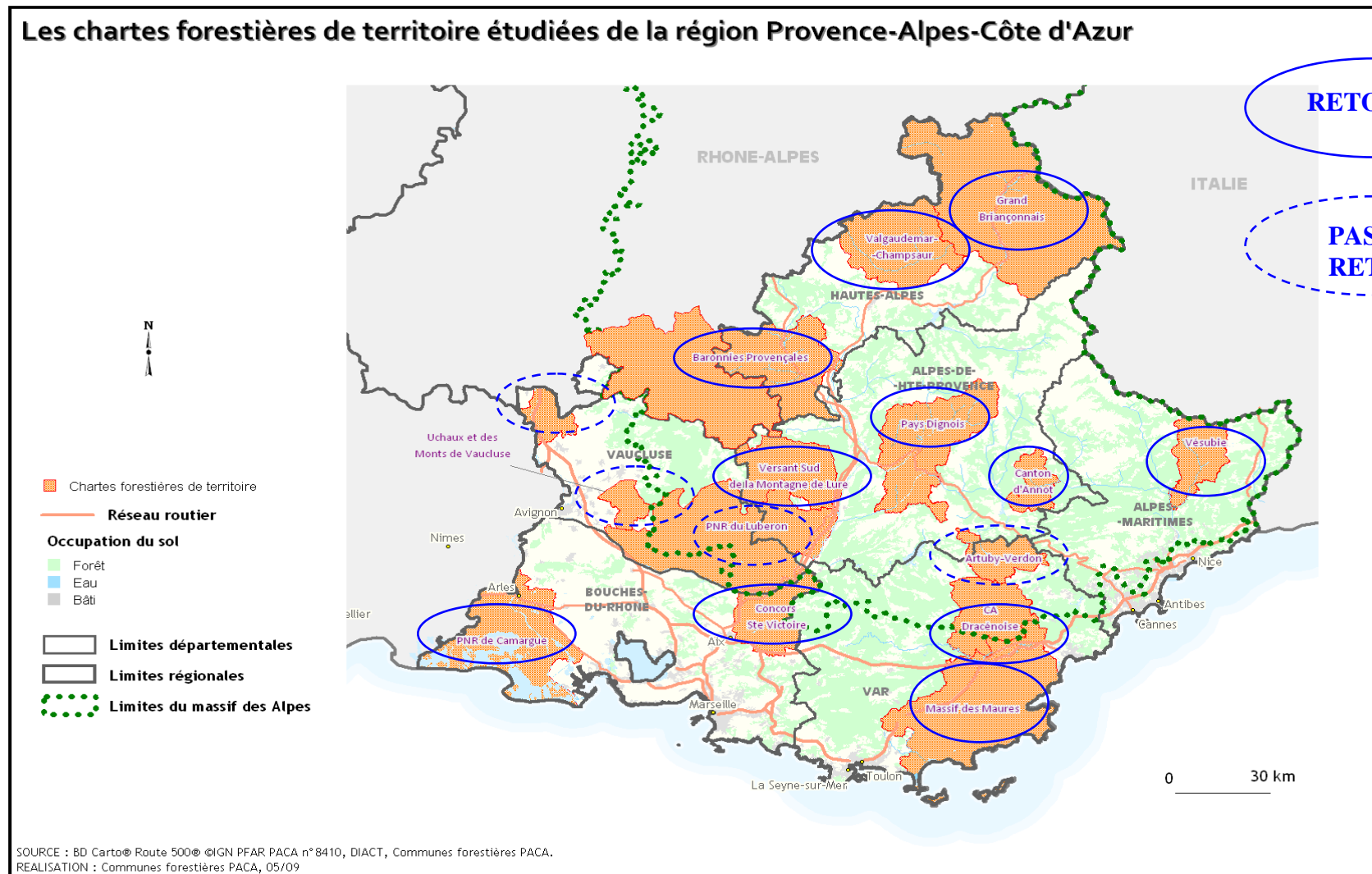
Après échanges avec le maître d'ouvrage et les principaux financeurs de la politique forestière, un ensemble de conclusions / préconisations met en valeur l'action des territoires de projet et propose au maître d'ouvrage une présentation synthétique et lisible des résultats de la mission, notamment pour les publics enquêtés ainsi que les élus locaux et régionaux.

B – Les territoires enquêtés

Territoires	tableau récapitulatif	questionnaire animateurs	questionnaire élus
CFT grand Briançonnais	ok	ok	ok
CFT Valgaudemar-Champsaur	ok	ok	ok
CFT Baronnies Provençales	ok	ok	pas de retour
CFT Montagne de Lure	ok	ok	ok
CFT Luberon	pas de retour	pas de retour	pas de retour
CFT Uchaux et monts du vaucluse	ok	pas de retour	pas de retour
CFT de Camargue	ok	ok	informations non collectables*
CFT de la montagne Sainte Victoire	ok	ok	pas de retour
CFT des Maures	ok	ok	ok
CFT Dracénoise	ok	informations non collectables	informations non collectables
CFT Artuby-Verdon	pas de retour	pas de retour	pas de retour
CFT Dignois	ok	ok	ok
CFT Annot	ok	ok	ok
CFT Vésubie	ok	informations non collectables	informations non collectables

* informations qui n'ont pas pu être recueillies pour les raisons suivantes : période de validité de la Charte terminée (CFT de la Vésubie), animateur en poste depuis peu et ne connaissant pas l'historique de toute la démarche, aucun élu désigné pour suivre la Charte sur certains Territoires.

Territoires enquêtés



[RETOUR](#)

[PAS DE RETOUR](#)

C – Constats et analyse

1 - Quelle dynamique sur le territoire ? Quel suivi ?

CONSTAT

Dans la Loi d'Orientation Forestière, la mise en valeur et la protection des forêts sont reconnues d'intérêt général. La politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts et participe à l'aménagement du territoire, en vue d'un développement durable. Sa mise en oeuvre peut être adaptée au niveau régional ou local. La loi d'orientation forestière permet ainsi d'intégrer la politique forestière au développement territorial. La charte forestière de territoire est mise à disposition des acteurs locaux pour une gestion contractuelle des espaces forestiers. Elle s'inscrit dans le cadre de la politique nationale d'aménagement du territoire et du développement durable. Elle contribue à la stratégie de développement local.

Depuis 2002, les territoires de la région se sont engagés dans le développement d'une politique forestière à leur échelle. La plupart d'entre eux, et notamment les territoires enquêtés, ont fait le choix de **l'outil Charte Forestière de Territoire** pour élaborer et mettre en oeuvre cette politique forestière.

On constate aussi que cette politique forestière territoriale bénéficie d'une **animation dédiée** dans 2 territoires sur 3 et que cette animation est en place depuis plusieurs années. Lorsque cette animation n'est pas dédiée, elle est en lien avec la filière forêt-bois : économie, agriculture, environnement, etc.

ANALYSE

Les nouveaux « outils » à la disposition des territoires afin qu'ils élaborent une stratégie forestière locale ont incontestablement généré une prise de conscience que la filière forêt bois représente un enjeu territorial. Ainsi, la réflexion puis l'action lancées sur de nombreux secteurs géographiques de PACA ont créé une **dynamique entre les acteurs concernés**.

Deux équations apparaissent :

- **Une absence d'animation a pour conséquence une absence de stratégie locale forestière.**
- **Une animation efficace couplée à un portage politique fort entraîne le développement d'une stratégie forestière**

Le **lien élu – animateur** est généralement bien installé, il est important de le renforcer et de l'améliorer, voire de le créer là où il n'existe pas encore. C'est en effet ce tandem qui permet de concrétiser la stratégie forestière du territoire.

2 - Importance de la concertation et des partenariats ? Quelle capacité d'innovation et de synergies ?

CONSTAT

Le choix de la Charte Forestière comme outil de développement d'une stratégie locale pour la filière forêt bois a installé **la concertation au cœur du dispositif** d'élaboration puis de mise en œuvre de cette stratégie. Celle-ci a permis la mise en œuvre d'actions « starter » en avant-première du travail d'élaboration des C.F.T.

Exemples : Formation des élus du territoire en bois énergie (Pays Dignois), plateforme bois énergie de la môle (Maures), mise en place d'une chaudière à plaquettes pour la maison de Pays de Beauvezer (Annot)

Dans la phase de mise en œuvre des actions, la concertation favorise la rencontre d'acteurs concernés par l'espace forestier et/ou la filière forêt bois qui ne sont pas habituellement en contact dans les démarches plus orientées « filière ». Ces rencontres permettent aux acteurs de **nouer des partenariats** et engendrent **des synergies dont découlent des actions nouvelles et parfois innovantes.**

Exemples :

- projet de plan de gestion de la circulation des véhicules à moteur en milieu naturel (Montagne de Lure)
- Gestion sylvicole et protection du littoral sableux de Camargue
- Boucles intercommunales de randonnées (ADRI, Professionnels du tourisme locaux, Pays, Communauté de Communes d'Annot, ONF, Financeurs)

ANALYSE

La réussite de la phase de concertation est déterminante pour la formulation d'une stratégie forestière partagée par tous. Elle passe par le partage des informations dont dispose l'ensemble des partenaires sur le Territoire. A contrario, une concertation manquée, c'est un projet très souvent voué à l'échec et l'impossibilité de travailler à nouveau sur la thématique forêt bois durant plusieurs années.

Ainsi, **la concertation est un vecteur d'appropriation.** Elle permet de croiser les secteurs d'activités, de favoriser les synergies et l'intégration de la politique forestière dans la politique des territoires. Enfin, elle donne une cohérence à l'ensemble du dispositif et **fait émerger une véritable force de proposition locale.**

- La concertation accompagne le passage **de l'action filière à une stratégie locale de développement.**

3 – Quels volumes financiers? Quels financements ?

CONSTAT

Les 11 territoires étudiés* ont consacré environ **680 000 € à l'animation** de leur politique forestière ces dernières années (2002 – 2009).

Dans ces mêmes territoires, les **actions réalisées, en cours ou programmées représentent environ 3,75 millions d'€** sur la même durée.

Nombre d'actions :

	Etudes / Animation	Investissement	Formation / sensibilisation
Total	54	45	12
Réalisé	85%	90%	65%

Détail des actions réalisées ou en cours :

Animation : **680 000 €**

Etudes réalisées ou en cours: **690 000 €**

Investissements réalisés ou en cours : **2 795 000 €**

Formation, sensibilisation : **7500 €**

*3 Territoires sur 14 n'ont pas répondu à l'enquête.

ANALYSE

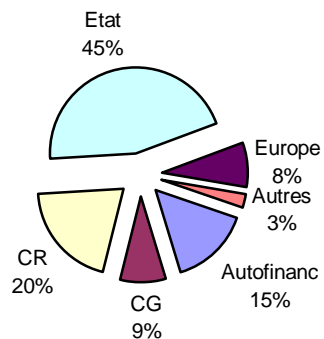
Il est intéressant de constater que :

- **1 € d'animation génère 5,5 € d'actions réalisées ou programmées**
- **1 € d'animation génère plus de 4 € d'investissement durable**

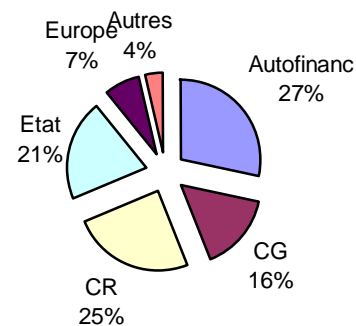
Exemples d'investissements :

- création d'une plateforme bois-énergie et d'un parc à bois – Maures – 216 000 €
- Rénovation du village de vacances de Pré Martin - 1ère tranche – Annot - 781 000 €
- Boucles multi-randonnées intercommunales – Annot – 104 000 €
- Editer et diffuser la « boîte à outils » pour la mise en place de projets d'accueil en forêt respectueux de l'environnement – Concors Ste Victoire – 2000 €

Financeurs Animations



Financeurs Actions



L'Etat apportait nettement son soutien à la politique forestière territoriale car il finançait près de la moitié de l'animation (émergence comprise). Aujourd'hui l'Etat continue d'accompagner l'animation des politiques forestières mais uniquement dans la phase d'émergence.

L'animation est globalement bien financée.

L'autofinancement des territoires à près de 30% dans la mise en œuvre des actions démontre leur implication.

Les financements sont de plus en plus conditionnés à une approche territoriale

4 – Quelle cohérence avec les autres politiques locales ?

CONSTAT

Les structures porteuses sont des EPCI, des PNR, des PAYS. On constate dans la plupart des cas que les élus locaux s'impliquent dans la démarche. Ainsi, l'outil CFT permet la combinaison des approches multifonctionnelles de la forêt et territoriales.

D'une manière générale, les territoires ont tissé des liens entre leur politique forestière et leurs autres secteurs de compétence (économie, tourisme, environnement, ...). Ils affichent une **cohérence et une complémentarité avec les autres politiques** mises en œuvre sur le territoire.

Par contre, la politique forestière nationale est mal connue, les outils de politique forestière sont mal identifiés (règlements, procédure, organismes, niveaux de décision et d'application, ...) et par conséquent les territoires ne semblent pas avoir recherché activement une cohérence avec les politiques forestières départementale ou régionale.

Les limites administratives ne sont pas vécues comme des freins à la mise en œuvre de la politique du territoire concerné, au contraire. Il arrive même que la Charte Forestière de territoire entraîne la création d'une structure supplémentaire (cf Charte forestière des Maures).

ANALYSE

La mise en cohérence et la complémentarité avec les autres politiques du territoire commence à se traduire par une « migration » et une intégration progressive des objectifs et des actions de politique forestière vers la politique globale du territoire. Exemple : intégration de la charte forestière dans le SCOT de la Communauté d'Agglomération de la Dracénoise.

Le bon échelon pour une politique forestière territoriale semble être celui du bassin de vie défini par une structure administrative préexistante comme les Pays, les Communautés d'agglomération... Cette superposition présente l'avantage de s'appuyer sur un réseau de partenaires qualifiés ayant des automatismes dans leur travail.

Le travail réalisé, avec l'outil Charte Forestière de territoire, construit **une vision stratégique du secteur forêt bois**.

La construction d'un dispositif d'évaluation et d'impact de ces politiques forestières territoriales est encore balbutiante.

5 - Quelle prise en compte de la multifonctionnalité et du développement durable ?

Dans les réponses aux enquêtes, la **multifonctionnalité** est le plus souvent citée par les animateurs et par les élus. Les territoires ont une assez bonne connaissance des rôles de la forêt mais n'intègrent pas toujours la filière bois dans leur approche.

Dans 1 territoire sur 2, il existe des actions combinant plusieurs thématiques. Exemples :

- Gestion durable et milieu écologique (Camargue)
- Forêt- loisir avec espace pédagogique, espace social, production de bois et bois énergie (Maures)
- Forêt espace anciennement à vocation agricole (châtaigneraies, pastoralisme) / équilibre des paysages / espace social (Annot)

Dans les enquêtes conduites auprès des élus et des animateurs de la politique forestière, la réponse à la question « Par ordre d'importance, quelles thématiques sont concernées dans la politique forestière de votre territoire? » est :

- **sylviculture, gestion durable**
- **Bois énergie**
- **Accueil, tourisme**

La réflexion d'un territoire sur son espace forestier et sa filière bois amène une **prise de conscience de la globalité et de la multifonctionnalité du secteur forêt bois.**

La concertation entre acteurs permet en outre la structuration d'actions mettant en jeu 2 voire les 3 piliers du développement durable.

L'aval de la filière bois reste souvent occultée parce qu'il y a peu d'entreprises de transformation? Parce qu'elles ne sont pas associées à la démarche ? Parce que les territoires manquent d'information? Dans tous les cas, un effort important reste à faire sur l'aval de la filière qui n'est pas considéré sous l'angle du développement durable et ne semble pas être compris dans la notion de multifonctionnalité.

D – Conclusion et préconisations

- ▶ Une stratégie politique, avec l’outil Charte Forestière de territoire a une **entrée territoriale**. Les acteurs d’un territoire veulent travailler ensemble.
 - ⇒ Le périmètre de réflexion et d’action doit correspondre le plus possible à un bassin de vie et d’économie (et non pas à un massif forestier) – le portage politique par la voix des élus doit être réel.

- ▶ La **concertation et la démocratie participative** se nourrissent d’information et de formation
 - ⇒ Nécessité d’un accompagnement en continu, surtout en phase d’élaboration de la stratégie forestière : transfert d’expérience, visites de sites, formation des acteurs, ...

- ▶ L’élaboration d’une stratégie cohérente, la conduite de la concertation, constituent une phase délicate qui conditionne la réussite de la démarche.
 - ⇒ Cette phase doit être accompagnée avec **professionnalisme** par des spécialistes du développement local et de l’animation.

- ▶ La **mise en cohérence des actions locales** avec les niveaux départemental, régional, Massif et national est indispensable à l’écriture d’une bonne stratégie
 - ⇒ Expliquer la politique forestière nationale aux territoires
 - ⇒ Nécessité d’une bonne lisibilité des politiques forestières Etat / Massif / Région / Département
 - ⇒ Communiquer sur la filière bois (première et deuxième transformation)

- ▶ Le **tandem élu – animateur** permet de concrétiser la stratégie forestière du territoire
 - ⇒ Lorsqu’il n’existe pas, nécessité de le faire émerger
 - ⇒ Lorsqu’il existe, le renforcer et l’améliorer

- ▶ Le **suivi** de ces politiques forestières territorialisées, leur **évaluation** et leur **impact** font partie intégrante de la réussite de la démarche
 - ⇒ Former et accompagner les animateurs sur ce thème, convaincre les élus.

Annexe 1 : fiche synthétique par territoire

Nom du Territoire		
Points forts	Points faibles	
Volumes financiers		
Elaboration - € Fonctionnement : € Animation : €		
Origine des financements		
ANIMATION (phase élaboration)	ACTIONS	ANIMATION (phase actions)
Commentaires :		